Informations de base

2022/0337(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays pendant l'année 2021 **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.51 Budget 2021 8.70.52 Budget 2022 **Zone géographique** Allemagne RF Autriche Belgique Espagne Grèce Luxembourg Pays-Bas	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HAHN Henrike (Greens/EFA)	18/10/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle (EPP) GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) TORVALDS Nils (Renew) RZOŃCA Bogdan (ECR)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	Président au nom de la commission OMARJEE Younous (The Left)	24/10/2022

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/10/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0665	Résumé
09/11/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2022	Vote en commission		
22/11/2022	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0282/2022	Résumé
14/12/2022	Décision du Parlement	T9-0440/2022	Résumé
14/12/2022	Résultat du vote au parlement		
14/12/2022	Adoption du projet du budget par le Conseil		
10/01/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/0337(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/10317

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.390	20/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE737.452	09/11/2022	
Avis spécifique	REGI	PE738.597	10/11/2022	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0282/2022	22/11/2022	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0440/2022	14/12/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	COM(2022)0665	14/10/2022	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2023/0068 JO L 007 10.01.2023, p. 0025

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays pendant l'année 2021

2022/0337(BUD) - 22/11/2022 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Henrike HAHN (Verts/ALE, DE) sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour fournir une assistance à l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, l'Espagne et la Grèce suite aux catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays au cours de l'année 2021.

Les députés ont invité le Parlement à approuver la décision annexée au projet de résolution.

La proposition de la Commission vise à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour accorder une aide financière d'un montant global de **718.482.761 euros** en rapport avec des catastrophes naturelles survenues en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche, au Luxembourg, en Espagne et en Grèce au cours de l'année 2021.

Le rapport propose que, pour le budget général de l'Union de l'exercice 2021, le Fonds de solidarité de l'Union européenne soit mobilisé comme suit en crédits d'engagement et de paiement en relation avec les catastrophes naturelles :

En relation avec les inondations :

- 612 611 256 EUR pour l'Allemagne;

- 87 737 427 EUR pour la Belgique;

- 4 713 027 EUR pour les Pays-Bas;

- 797 520 EUR pour l'Autriche;

- 1 822 056 EUR pour le Luxembourg.

En relation avec l'éruption volcanique survenue sur l'île de La Palma :

- 9 449 589 EUR pour l'Espagne.

En relation avec le tremblement de terre survenu en Crète :

- 1 351 886 euros pour la Grèce.

Les députés ont souligné l'urgence de débloquer une aide financière par le biais du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) afin que l'aide puisse parvenir aux régions touchées en temps utile. Ils ont regretté dans le même temps que le montant maximal disponible pour cette mobilisation du FSUE soit bien inférieur au montant de l'aide potentielle qui pourrait être nécessaire et qu'il intervienne plus d'un an après les événements en raison

du manque de souplesse des règles de mobilisation du FSUE. Ils ont demandé à la Commission d'explorer d'autres possibilités de financement supplémentaire.

La commission compétente a réitéré sa préoccupation quant à la décision de fusionner la réserve d'aide d'urgence et le FSUE dans l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP), ce qui a entraîné de graves lacunes et réduit considérablement le financement global disponible. Elle estime que les ressources disponibles pour le FSUE devraient être considérablement augmentées et mises à disposition plus rapidement dans le cadre de l'ambitieuse révision du CFP.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays pendant l'année 2021

2022/0337(BUD) - 14/10/2022 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, l'Espagne et la Grèce suite aux catastrophes naturelles survenues dans ces pays au cours de l'année 2021.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement a approuvé celui-ci.

CONTENU : le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a pour objectif de permettre à l'Union de répondre de manière rapide, efficace et souple aux situations d'urgence afin de faire preuve de solidarité avec la population des régions frappées par des catastrophes naturelles majeures ou régionales ou par une urgence majeure de santé publique.

La présente proposition de décision porte sur la **mobilisation du FSUE pour un montant de 718.482.761 EUR** afin de fournir une assistance à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite de catastrophes naturelles survenues dans ces pays au cours de l'année 2021.

Entre le 12 et le 15 juillet 2021, un système dépressionnaire lent appelé «Bernd» est passé sur l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Autriche, provoquant de fortes pluies et des inondations. Par ailleurs, l'Espagne a été touchée par une éruption volcanique sur l'île de La Palma et la Crète, en Grèce, a été frappée par un tremblement de terre, qui a causé des dommages importants.

Graves inondations

En octobre 2021, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche et le Luxembourg ont respectivement présenté des demandes pour des dommages directs totaux estimés à :

- 29,21 milliards d'euros ;

- 5,56 milliards d'euros ;

- 500 millions d'euros ;

- 84,6 millions d'euros ;

- 193,3 millions d'euros.

Éruption volcanique et tremblement de terre

L'Espagne et la Grèce ont présenté des demandes respectives pour un montant total de dommages directs estimé à :

- 1 milliard d'euros (la Commission a accordé une avance de 5 391 796 euros) ;

- 143,42 millions d'euros (la Commission a accordé une avance de 896 375 euros à la Grèce).

Conclusion

La Commission estime que les demandes de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Autriche, du Luxembourg, de l'Espagne et de la Grèce remplissent les conditions d'octroi d'une contribution financière du Fonds telles qu'elles sont définies dans le règlement (CE) n° 2012/2002. Elle propose donc de mobiliser le FSUE dans le cadre du budget général de l'Union pour l'exercice 2021, afin d'accorder le montant de :

- 612 611 256 EUR à l'Allemagne en ce qui concerne les inondations de 2021;

- 87 737 427 EUR à la Belgique en relation avec les inondations de 2021;

- 4 713 027 EUR aux Pays-Bas en ce qui concerne les inondations de 2021;

- 797 520 EUR à l'Autriche en relation avec les inondations de 2021;

- 1 822 056 EUR au Luxembourg en relation avec les inondations de 2021;

- 9 449 589 EUR à l'Espagne en relation avec l'éruption volcanique à La Palma;

- 1 351 886 euros à la Grèce en relation avec le tremblement de terre en Crète.

Cette mobilisation s'accompagne de la DEC n° 20/2022 qui propose de transférer le montant de 668.482.761 EUR de la réserve pour la solidarité et l'aide d'urgence à la ligne budgétaire opérationnelle du FSUE, tant en engagements qu'en paiements.

Outre les crédits transférés de la ligne de réserve, cette mobilisation sera financée par l'utilisation du montant de 50 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement déjà inscrit au budget général 2022 conformément au règlement du FSUE pour couvrir les avances. Les avances déjà versées à l'Espagne et à la Grèce, d'un montant total de 6.288 171 EUR, seront déduites avant le paiement du solde.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays pendant l'année 2021

2022/0337(BUD) - 14/12/2022 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 555 voix pour, 7 contre et 4 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite des catastrophes naturelles qui se sont produites dans ces pays au cours de l'année 2021.

Le Parlement a approuvé la décision de mobiliser les sommes suivantes (en crédits d'engagement et de paiement) dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2022 au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne en rapport avec des catastrophes naturelles:

a) un montant de 612.611.256 EUR en faveur de l'Allemagne en rapport avec les inondations survenues en 2021;

b) un montant de 87.737.427 EUR en faveur de la Belgique en rapport avec les inondations survenues en 2021;

c) un montant de 4.713.027 EUR en faveur des Pays-Bas en rapport avec les inondations survenues en 2021;

d) un montant de 797.520 EUR en faveur de l'Autriche en rapport avec les inondations survenues en 2021;

e) un montant de 1.822.056 EUR en faveur du Luxembourg en rapport avec les inondations survenues en 2021;

f) un montant de 9.449.589 EUR en faveur de l'Espagne en rapport avec l'éruption volcanique survenue à La Palma;

g) un montant de 1.351.886 EUR en faveur de la Grèce en rapport avec le séisme survenu en Crête.

Dans sa résolution, le Parlement a insisté sur **l'urgence de libérer l'aide financière** du FSUE afin qu'elle parvienne à temps aux régions touchées. Il a regretté, dans le même temps, que le montant maximal disponible pour cette mobilisation du FSUE soit nettement inférieur au montant potentiel de l'aide qui pourrait être nécessaire et intervienne plus d'un an après les événements en raison de la rigidité des règles de mobilisation du FSUE. Il a dès lors invité la Commission à étudier d'autres possibilités de financement supplémentaire.

La résolution a souligné que les effets de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, associés aux conséquences de catastrophes naturelles graves en 2022, ont soumis la réserve de solidarité et d'aide d'urgence à une pression extrême. Étant donné que le nombre et la gravité des urgences sont imprévisibles, le Parlement a réaffirmé sa position selon laquelle **le plafond annuel de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence pour la période 2021-2027 n'est pas suffisant** pour répondre aux situations d'urgence.

Le Parlement a exprimé sa préoccupation quant à la décision de fusionner la réserve d'aide d'urgence et le FSUE dans le cadre financier pluriannuel actuel, ce qui a entraîné de graves lacunes et réduit considérablement le financement global disponible. Il a invité la Commission de présenter **un modèle pour une mobilisation plus rapide et en temps opportun du FSUE**. Les ressources disponibles pour le FSUE devraient être considérablement augmentées et mises à disposition plus rapidement dans le cadre de la révision ambitieuse du cadre financier pluriannuel.

Les députés ont souligné qu'une révision ambitieuse du cadre financier pluriannuel devrait prévoir de **scinder la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux volets** - la réserve d'aide d'urgence et le FSUE - et de faire passer les crédits annuels, qui se situent actuellement à 1, 2 milliard d'euros pour la réserve de solidarité et d'aide d'urgence dans son ensemble, à 1 milliard d'euros pour chaque volet, aux prix de 2018.

Le Parlement a souligné la nécessité de reconsidérer l'architecture du mécanisme du FSUE afin de le rendre plus rapide, plus souple et plus flexible et a par conséquent demandé une **révision du règlement sur le FSUE**.